

INSCRIPTION ETUDE / GARDERIE

Année scolaire 2023/2024

Monsieur, Madame

Parents de :

Nom : Prénom : classe :

Nom : Prénom : classe :

Nom : Prénom : classe :

sera, (seront) inscrit(s) à la garderie du matin

sera, (seront) inscrit(s) à l'étude ou à la garderie du soir

La garderie du matin de 7h30 à 8h00 sera facturée mensuellement 12 € par élève quelque soit l'heure d'arrivée jusqu'à 8h00 et quelque soit le nombre de jour de fréquentation dans le mois (sauf s'il n'y a eu aucune présence).

L'étude et la garderie du soir de 16h45 à 18h00 seront facturées mensuellement 32 € par élève quelque soit le nombre de jour de fréquentation dans le mois (sauf s'il n'y a eu aucune présence) et quelque soit la durée par jour.

Ces frais seront réglés soit (merci de cocher une case) :

Par prélèvement le 10 de chaque mois

Par chèque à réception de la facture

En cas de retard ou de rejet du règlement, l'établissement se réserve le droit de ne pas accepter votre enfant les mois suivants.

Fait à le

Signature (s) des parents

REGLEMENT ETUDE/GARDERIE

(Annexe règlement intérieur)

- Garderie du matin :

Une garderie est proposée le matin de 7h30 à 8h00 pour tous les élèves de maternelle et primaire.

Lors des fêtes d'école, il n'y a pas de service de garderie, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Lors des rendez-vous parents-enseignants, les enfants qui ne sont pas inscrits ne peuvent pas rester à la garderie ou seront alors facturés du forfait de 12€.

- Garderie et Étude du soir :

Une garderie est proposée aux élèves de maternelle de 16h45 à 18h00.

Étude surveillée de 16h45 à 18h00 du CP au CM2.

Il est possible de venir chercher les enfants dans cet intervalle.

Pour l'étude, le temps est mis à profit pour le travail personnel de l'élève.

Une discipline rigoureuse sera exigée pour favoriser un climat de travail et permettre aux enfants d'effectuer leur travail dans les meilleures conditions.

Le personnel assurera la surveillance des élèves, sera présent pour répondre aux éventuelles questions, mais ne sera pas chargé de contrôler les devoirs de chaque enfant (ce n'est pas une étude dirigée) ; les parents devront vérifier.

Tout problème de discipline fera l'objet de l'exclusion définitive de l'enfant.

Le non respect des horaires de sortie fera l'objet de l'exclusion définitive de l'enfant.

Lors des fêtes d'école, il n'y aura pas de service d'étude, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Lors des rendez-vous parents-enseignants, les enfants qui ne sont pas inscrits ne peuvent pas rester à l'étude ou seront alors facturés du forfait de 32€.

- Inscription étude/garderie

Pour inscrire votre enfant, merci de remplir la feuille au dos.

L'inscription en cours d'année est également possible, il suffira de vous adresser au secrétariat.

Le non paiement entrainera une fin de ce service pour la famille.

Fait à le

Signature (s) des parents